



GESTION • LOCATION • TRANSACTION • L'IMMOBILIER EN MODE COOPÉRATIF

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION-VENTE

Au 01/02/2023

Les honoraires de transaction (TTC) sont à la charge du vendeur. Les calculs sont à effectuer sur le montant de la somme nette à revenir au vendeur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat. Estimation ou avis de valeur offert. Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion du contrat.

NON DÉTENTION DE FONDS.

Prix de vente net vendeur	MODALITES (pourcentage, forfait, tranches)
Bien inférieur à 100 000 €	5 000 € TTC
101 000€ à 600 000 €	5 % TTC
Supérieur à 600 000 €	4 % TTC

SCIC-AS LA COOPÉRATIVE DE L'IMMOBILIER

GESTION - TRANSACTION – LOCATION

169, Avenue de Muret 31300 Toulouse

courriel : contact@coop-immo.fr Tèl: 06 51 53 10 43 Site : www.coop-immo.fr

Ste Coopérative d'Intérêt Collectif SAS au capital variable Siret : 82771926100030 RCS Toulouse Ape : 6831Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 87 827719261 CPI 3101 2017 000 018 805 Délivrée par la CCI Toulouse - Garantie Financière : CEGC 16 Rue HOCHÉ TOUR KUPKA B TOUR 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX RCP : GENERALI 7 Boulevard HAUSSMANN 75009 PARIS